

MATERIEL EXTERIEUR :

- + 1 groupe multi split réversible Inverter, de marque « MITSUBISHI ».
Type MXZ-4 F72VA d'une puissance de 8.6 KW (max 10.7KW) chaud et 7.2 KW froid (Max 8.8 KW) froid.
COP 4.60 à +7°C (chaud) ,SCOP 4.07 (froid) SEER 8.13 A+. *Fonctionnement chaud, jusqu'à -15°C*
- + Dimensions 710/840/330, poids 59 kg
- + Posé au mur sur silent-bloc RUBBER 450 / 450 mm sur toit terrasse
- + 1 évacuation (condensa) naturelle.
- + Alimentation électrique 3x2.5 mm² (20A monophasé) à tirer directement du tableau électrique par une gaine existante jusqu'à la gaine technique cage d'ascenseur

MATERIEL INTERIEUR :

SEJOUR SALLE A MANGER : 45m²

- + 1 SPLITS murale, Réversible COMPACT Blanc Laqué, de marque « MITSUBISHI »
 - Type MSZ-AP35VG de 4 KW Chaud et 3.5 KW Froid
 - Dimensions 299X798X219 mm, Puissance acoustique froid 19/24/30/36/42 dB(A)
- + Liaisons frigorifiques diamètre 3/8 -1/4 longueur 18 m
- + 1 évacuation naturelle
- + Liaisons électriques et protection thermique
- + Goulottes blanche et finitions .
- + 1 Télécommande infrarouge programmable

CH1 et CH2 :

- + 2 SPLITS murale, Réversible COMPACT Blanc Laqué, de marque « MITSUBISHI »
Type MSZ-AP20VF d'une puissance de 2.5 KW Chaud et 2.2 KW Froid :
Dimensions 250/760/178 mm, acoustique :21/26/30/35/42 dB(A)
- + Liaisons frigorifiques diamètre 3/8 -1/4 longueur 8 m (passage des liaisons par le faux plafonds sas d'entrée, puis local débarrât sous goulotte)
- + 1 évacuation (condensa) par gravité sur évacuation lave linge
- + Liaisons électriques et BUS
- + Goulotte blanche et finitions
- + 2 Télécommandes infrarouge programmable.

BUREAU :

- + 1 SPLITS murale, Réversible COMPACT Blanc Laqué, de marque « MITSUBISHI »
Type MSZ-AP20VF d'une puissance de 2.5 KW Chaud et 2.2 KW Froid :
Dimensions 250/760/178 mm, acoustique :21/26/30/35/42 dB(A)
- + Liaisons frigorifiques diamètre 3/8 -1/4 longueur 10 m (passage des liaisons par la gaine technique puis par le WC sous goulotte)
- + 1 évacuation (condensa) par gravité ,raccordé sur évacuation lave main (encastré placo)
- + Liaisons électriques et BUS
- + Goulotte blanche et finitions
- + 1 Télécommande infrarouge programmable.

3/ GARANTIE : Le client bénéficie de la garantie légale des vices cachés telle qu'elle est définie dans l'article 1641 du code civil .La durée de garantie des appareils vendus au présent bon de commande sera égale à la durée de garantie proposée par le ou les constructeur(s), du ou des système(s) vendus au présent bon de commande. La marque et la durée de garantie du ou des appareil(s) vendus au présent bon de commande sera précisée sur la commande. La garantie concerne les appareils, les Installations et les télécommandes vendus au présent bon de commande. Les piles et les lampes fluo compactes sont exclues de la garantie. La garantie court à compter de la date de mise à disposition du matériel à l'acheteur .La date de mise à disposition du matériel à l'acheteur est la date qui figure sur la facture. La facture tiendra donc lieu de bon de garantie et l'acheteur devra pouvoir produire cette pièce pour prétendre à la garantie. La responsabilité du vendeur pendant la période de garantie se limite strictement à la réparation gratuite ou le remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses suite à tout vice de matière ou de construction du produit, la preuve du vice ou défaut incombant à l'acheteur. Dès l'accord de principe donné par le vendeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les 15 jours. Les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être à titre de dommages et intérêt pour quelles que ce soit. Lorsqu'il est prévu sur le bon de commande que le vendeur installe chez l'acheteur le matériel vendu, la pose s'effectue selon les conditions décrites ci-après dans les présentes. Dans ce cas, pendant la période de garantie, le vendeur/installateur assure au domicile de l'acheteur/utilisateur, la réparation gratuite des systèmes et le remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses suite à tout vice de matière ou de construction du produit, main d'œuvre et déplacement compris, la preuve du vice ou défaut incombant à l'acheteur. La garantie ne couvre pas les détériorations qui résulteraient d'une utilisation anormale ou inappropriée, du non respect des caractéristiques techniques du produit ou du non respect des conseils d'utilisation et d'entretien préconisés par le constructeur dans ses notices .Toute réclamation au titre de la garantie devra être adressée à :